

La CREUSE  
Le Département

L'ESPRIT  
CREUSE

Comité de pilotage 2023

# FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

## Bilan de l'année 2022

# 1 Introduction

# Introduction

Rappel réglementaire

## Loi Besson du 31 mai 1990

visant à la mise en œuvre du droit au logement

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par cette loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

**→ La loi Besson instaure le fonds de solidarité pour le logement, destiné à accorder des aides financières telles que cautions, prêts, garanties et subventions aux ménages qui en ont la nécessité**

# Introduction

Intervention du Conseil départemental

**La gestion du Fonds de solidarité pour le logement est assuré par le Département qui apporte son soutien aux personnes rencontrant des difficultés particulières :**

- pour accéder et se maintenir dans un logement décent et indépendant
- pour disposer, dans leur logement, des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques

# Introduction

Intervention des contributeurs externes

→ **Une convention est passée entre le Département et l'ensemble des fournisseurs qui définit les modalités de concours financier au fonds de solidarité pour le logement.**

## Energie

EDF, ENGIE, Plum Energie

## Eau

SAUR, SUEZ, VEOLIA

## Services téléphoniques

Orange

## Autres contributeurs pour l'année 2022 :

Mutualité sociale Agricole du Limousin ; OPH Creusalis ; Coprod ; CCAS de Boussac, Evaux les Bains, La Souterraine et Commune d'Eguzon-Chantôme.

# Introduction

Les actions du fonds de solidarité

## → Aides financières directes aux personnes

- Aides à l'accès au logement (cautionnement du paiement de loyer résiduel et des charges locatives, avance du dépôt de garantie...)
- au maintien dans le logement (fourniture d'eau, d'électricité, de chauffage, impayés de loyers...)

## → Aides indirectes en soutien aux associations

L'UDAF, L'ESCALE et ACCES sont soutenus financièrement dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement et de la gestion locative adaptée.

## → Action de prévention

Elle se traduit par des diagnostics réalisés par le GIP Creuse Habitat au domicile des bénéficiaires du FSL. Cette action représente 10% de la contribution d'EDF, soit 5 000€.

# 2

# Aides financières directes



# Aides financières directes

## Les commissions FSL

Instruction de la demande par un travailleur social de secteur ou un acteur social partenaire

Complétude du dossier et inscription à une des trois commissions FSL

Commission **accès et dettes de loyer** :

- CAF
- Creusalis
- Conseil départemental

*Toutes les 3 semaines*

Commission **énergie**

- CAF
- Conseil départemental
- Informations sur les dossiers par Engie et EDF

*Tous les 15 jours*

Commission **eau**

- Conseil départemental
- CAF en fonction des besoins

*Tous les mois*

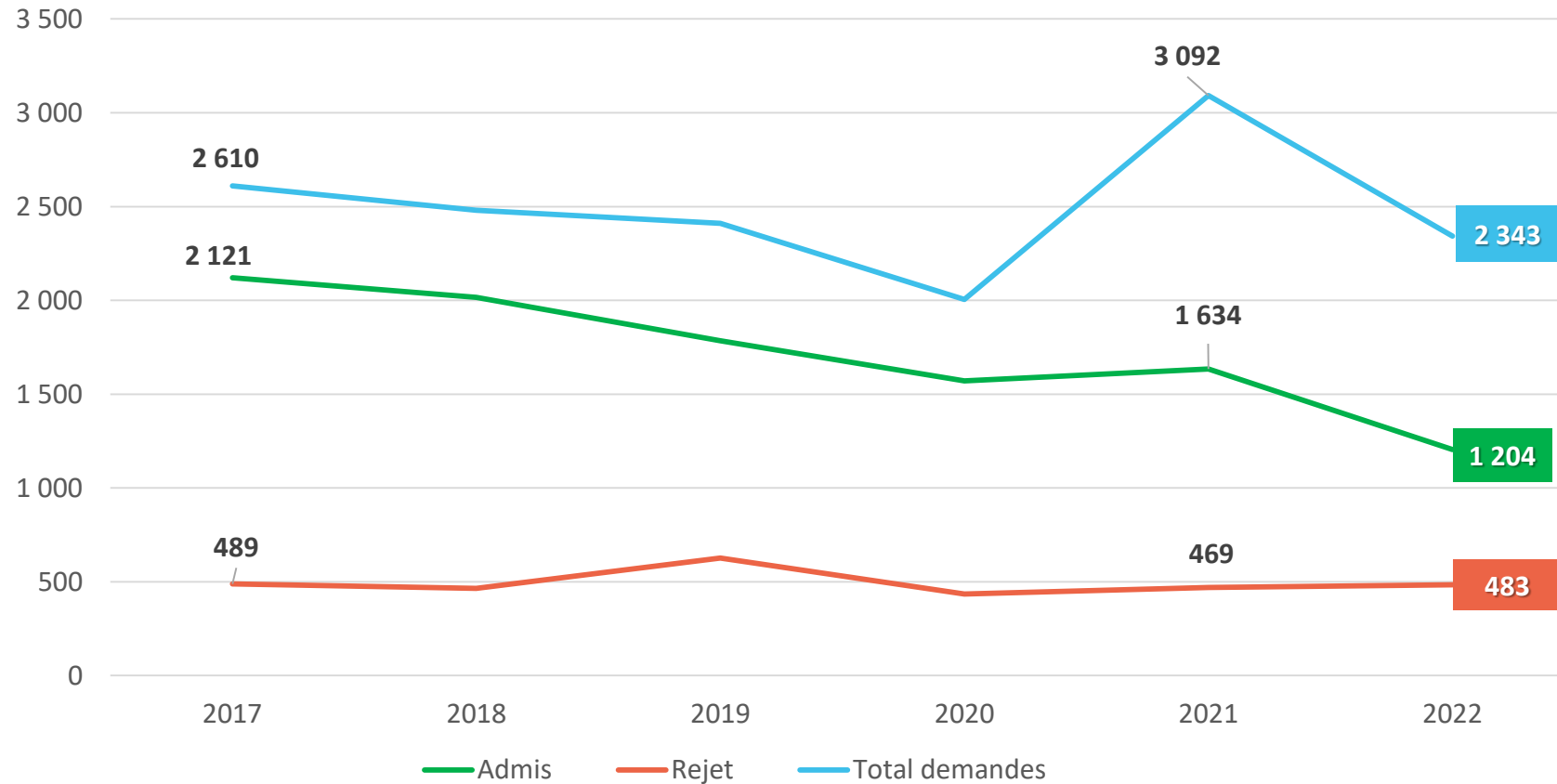
Notification de la décision par le Service de Coordination et d'appui du Pôle Cohésion Sociale



# Aides financières directes

## Bilan général des dossiers déposés

Evolution des décisions relatives aux demandes d'aides directes

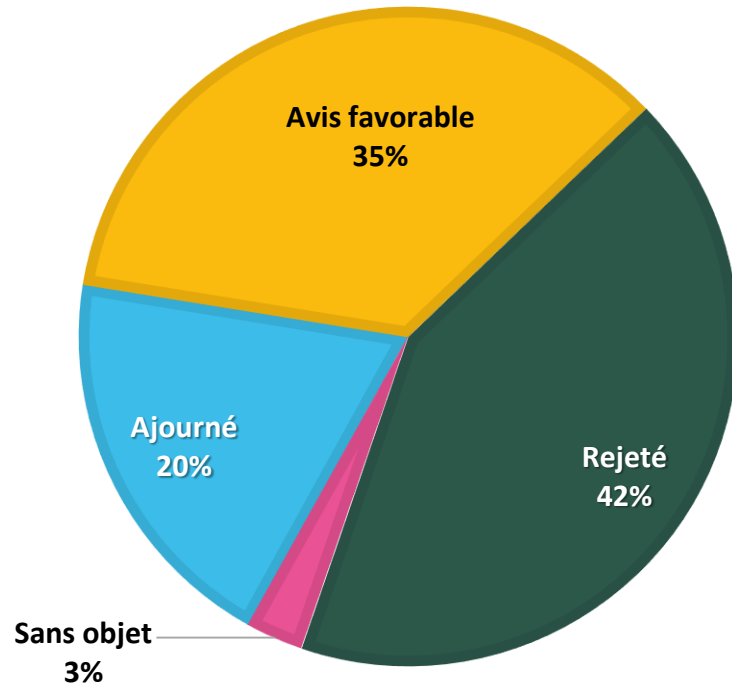


Un taux de dossiers admis en légère baisse : **52% en 2022**, contre 54% en 2021.

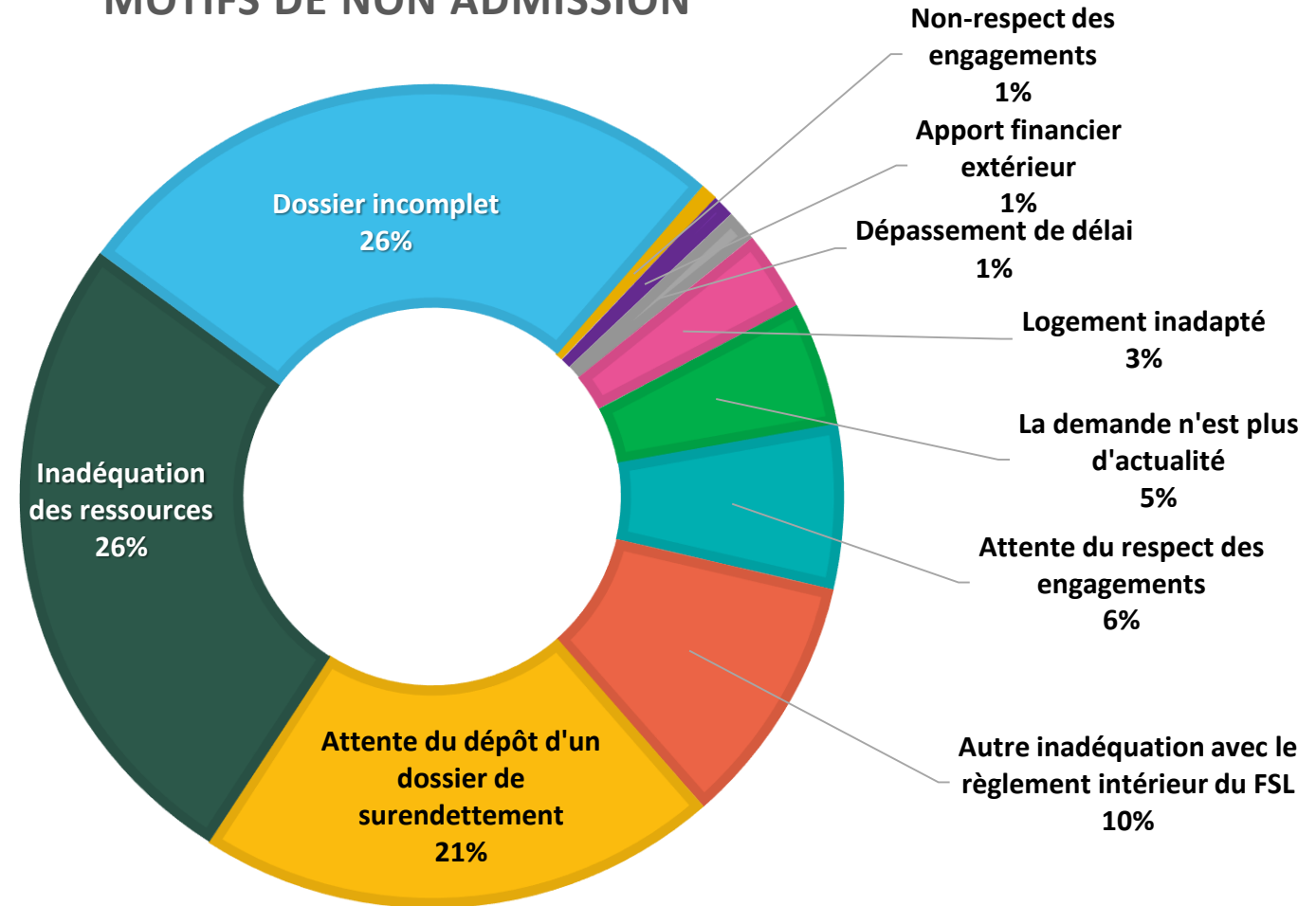
# Aides financières directes

## Typologie des dossiers non admis

### RÉPARTITION DES DOSSIERS NON ADMIS

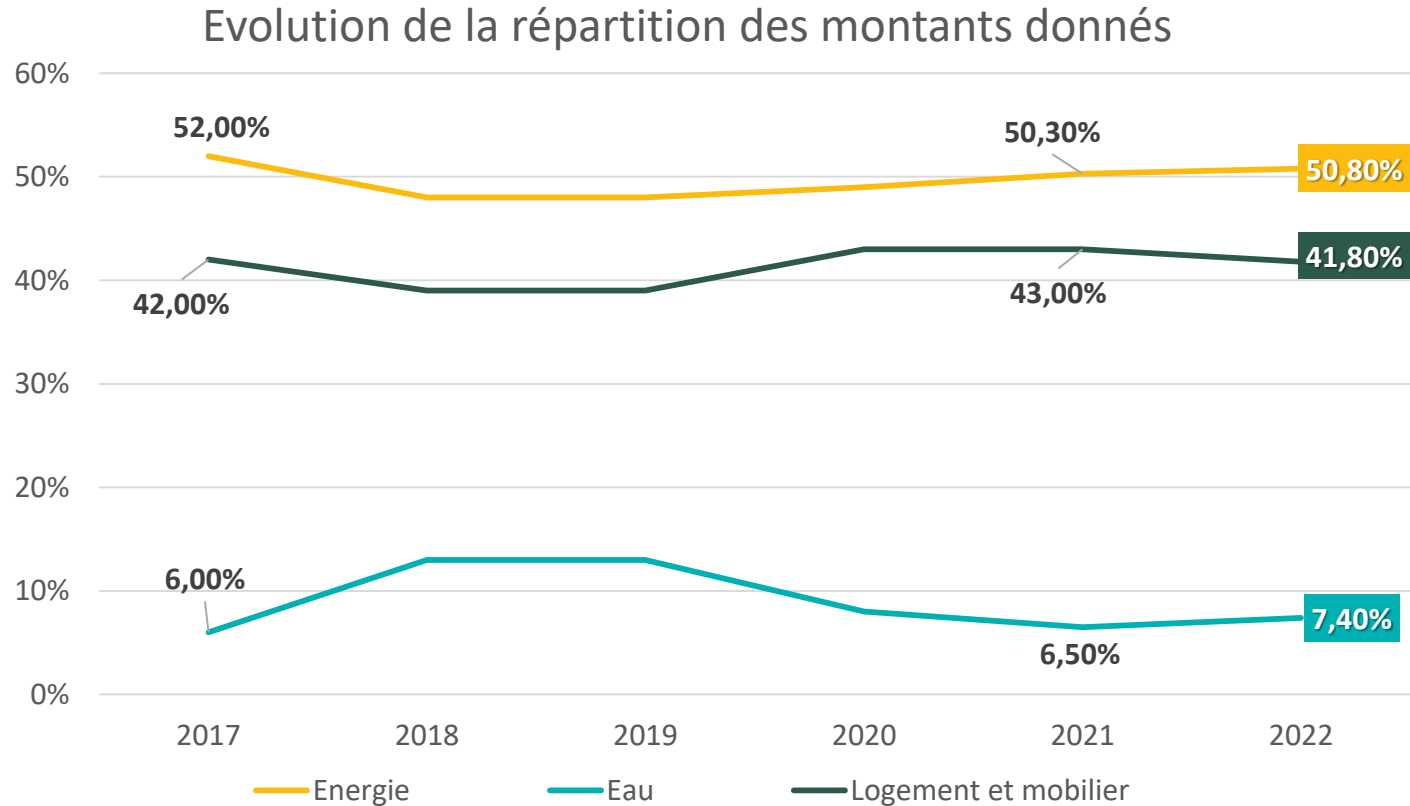


### MOTIFS DE NON ADMISSION



# Aides financières directes

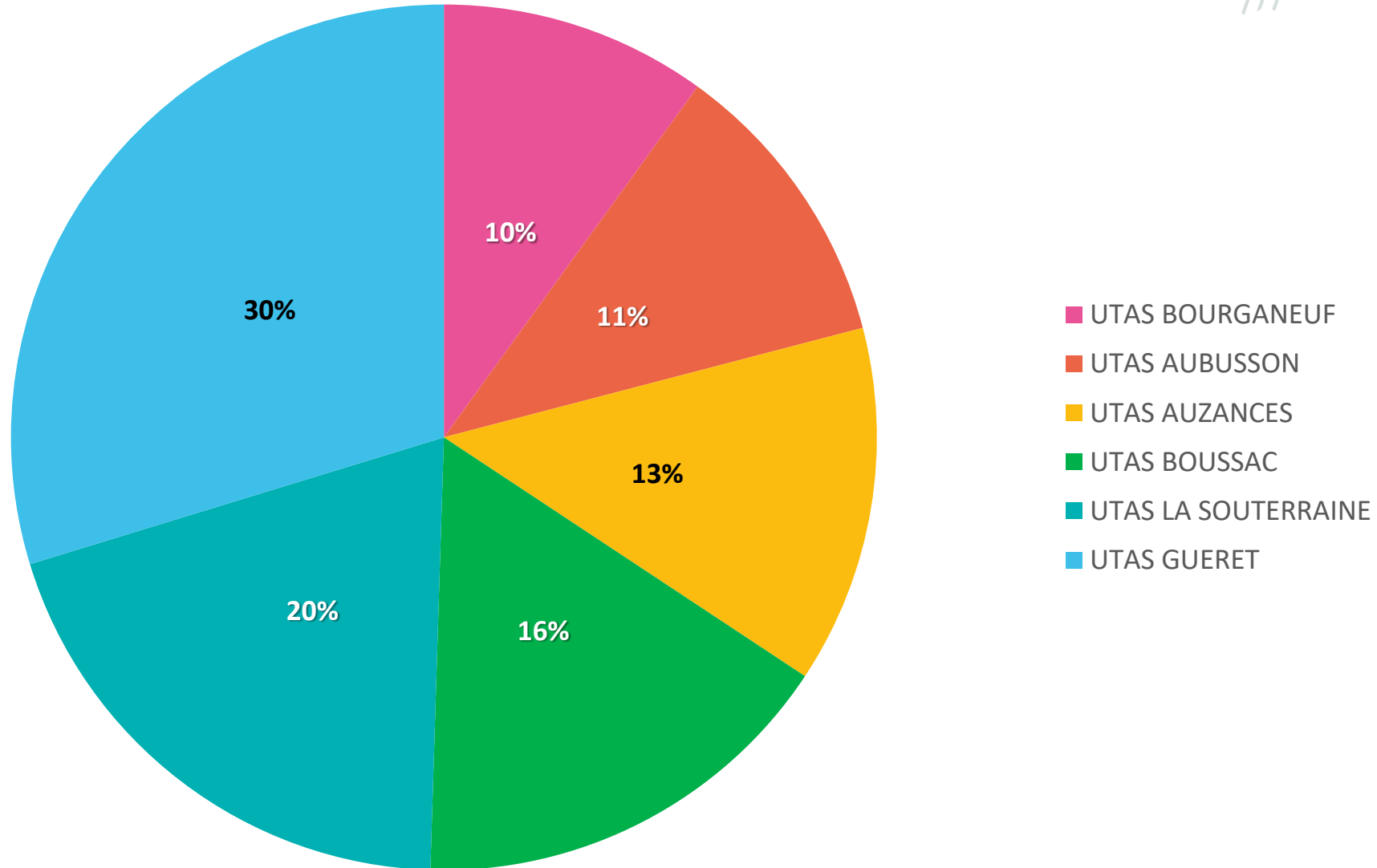
## Bilan général des dossiers déposés



➔ **Stabilité** de la part du montant dédié à l'énergie

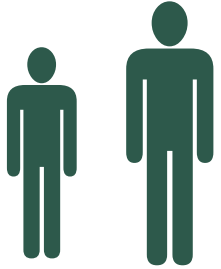
# Aides financières directes

Répartition des dossiers admis par UTAS de secteur en 2022



# Aides financières directes

Les ménages aidés en 2022



**1232** ménages ont réalisé une demande d'aide directe



**556** d'entre eux ont bénéficié d'une aide



pour un montant moyen de

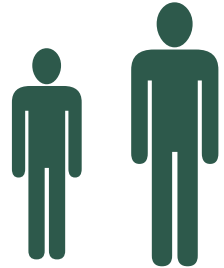
**641,66 €**

par ménage

**Des ménages qui font  
plusieurs demandes :  
1,9 demandes par ménage en  
moyenne sur l'année 2022**

# Aides financières directes

Le profil des ménages aidés en 2022



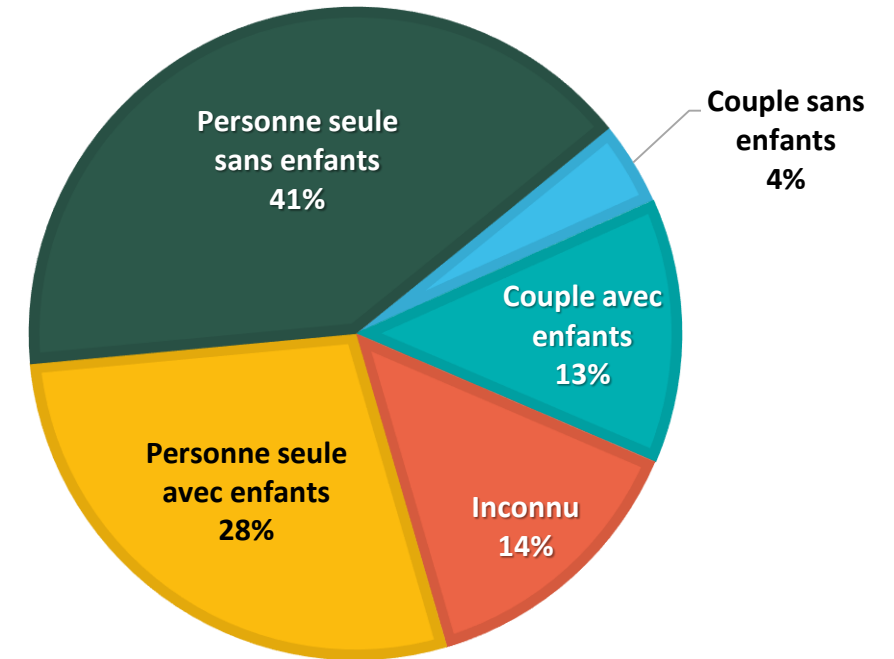
La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **46 ans**

**69 %** vivent seuls,

**41 %** ont au moins un enfant :

Les ménages avec enfants sont en moyenne **plus jeunes de 8 ans** que les ménages sans enfants

→ **62 %** résident dans le **PARC PRIVÉ**



# 3

# Les aides indirectes



# Les aides indirectes

Les prêts CAF

## Public

Ce prêt n'est éligible que pour les allocataires CAF qui touchent des prestations familiales.

## Conditions

Le prêt CAF est strictement conditionné au dépôt d'une demande FSL. Il peut être proposé par le travailleur social qui remplit le dossier FSL ou proposé directement en commission FSL par ses membres. Il concerne les dettes de loyer et d'énergie.

Les prêts dette de logement octroyés par la CAF sont soumis à la décision de la commission FSL et sont assimilés à une intervention du FSL.

## Et après...

En suivant de la décision de la commission, la CAF transmet le dossier à l'allocataire qui répond directement.

# Les aides indirectes

UDAF - Accompagnement social lié au logement

## Objectif

Accompagner les ménages dans leur accès et leur maintien durable dans le logement. Cet accompagnement est contractualisé pour une durée déterminée en fonction des besoins du ménage.

## Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées en commission d'insertion. Les demandes sont majoritairement réalisées par les assistantes sociales de secteur. En 2022, l'UDAF a porté **170 mesures, dont 84 ont débuté au cours de l'année**. Le total des mesures est réparti comme suit :

- ❖ 137 mesures Accès
- ❖ 20 mesures Maintien
- ❖ 13 mesures Installation

En 2021, le nombre de mesures portées était de 164, dont 77 qui ont débuté au cours de l'année.

➔ **Maintien de l'activité en 2023**

# Les aides indirectes

Escale – Gestion locative adaptée

## Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement. A l'issue, l'objectif est de permettre le glissement de bail au profit du ménage sous-locataire ou l'accès à un autre logement autonome.

## Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées au sein de la commission d'attribution de l'association. Les demandes sont réalisées par les ménages, les assistantes sociales de secteur ou les travailleurs sociaux de structures partenaires (SIAO, structures d'accueil des demandeurs d'asile...).

13 ménages ont été accompagnés par l'Escale en 2022.

8 logements étaient dédiés à la gestion locative adaptée au 31 décembre 2022.

# Les aides indirectes

ACCES – Gestion locative adaptée

## Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement issus de la file active du Centre Hospitalier de la Valette.

## Résultat

Trois logements mobilisés à Fleurat, Guéret et Saint-Vaury, correspondant à 3 sous-locataires pour l'année 2022. Deux bénéficiaires ont quitté leur sous-location pour un logement autonome ; un est toujours présent en 2023. La durée moyenne d'occupation des logements sur 2022 est de 7 mois.

# Les aides indirectes

Action de prévention : GIP CREUSE HABITAT

## Objectif

Le GIP Creuse Habitat s'est vu confié la mise en place d'actions de prévention pour une meilleure maîtrise de l'énergie. Lorsqu'un usager est bénéficiaire d'une aide directe FSL, la commission FSL, lorsqu'elle le juge nécessaire au regard du dossier, inscrit sur la notification de décision la nécessité que ce dernier prenne contact avec Creuse Habitat afin d'évaluer les mesures à mettre en place pour favoriser la baisse des dépenses d'énergie.

## Résultat

Par mesure de respect des données personnelles, le Département ne communique actuellement pas à Creuse Habitat les informations relatives à l'usager orienté. De plus, les différents applicatifs de suivi des dossiers utilisés par le CD et Creuse Habitat ne permettent pas, à ce jour, de faire des requêtes précises pour permettre un bilan statistique détaillé et précis. En effet, un usager peut tout à fait être accompagné par Creuse Habitat pour l'amélioration de l'habitat ou de ses usages liés à l'énergie sans indiquer avoir été orienté dans le cadre d'une demande d'aide au FSL. En 2022, au global, Creuse Habitat a réalisé **316 diagnostics énergie**.

→ **En 2023, renforcement de l'accompagnement social individuel et de la coordination pour obtenir des données sur les orientations FSL**

La CREUSE  
Le Département

L'ESPRIT  
CREUSE

**Merci de votre attention**

## **Contact**

Conseil départemental de la Creuse - Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)